

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

## LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 18 juillet 2018 – France POULAIN

### Courteilles > Ancien Château

Le château voisin du Jarrier est également un monument historique inscrit depuis le 25 novembre 1925.

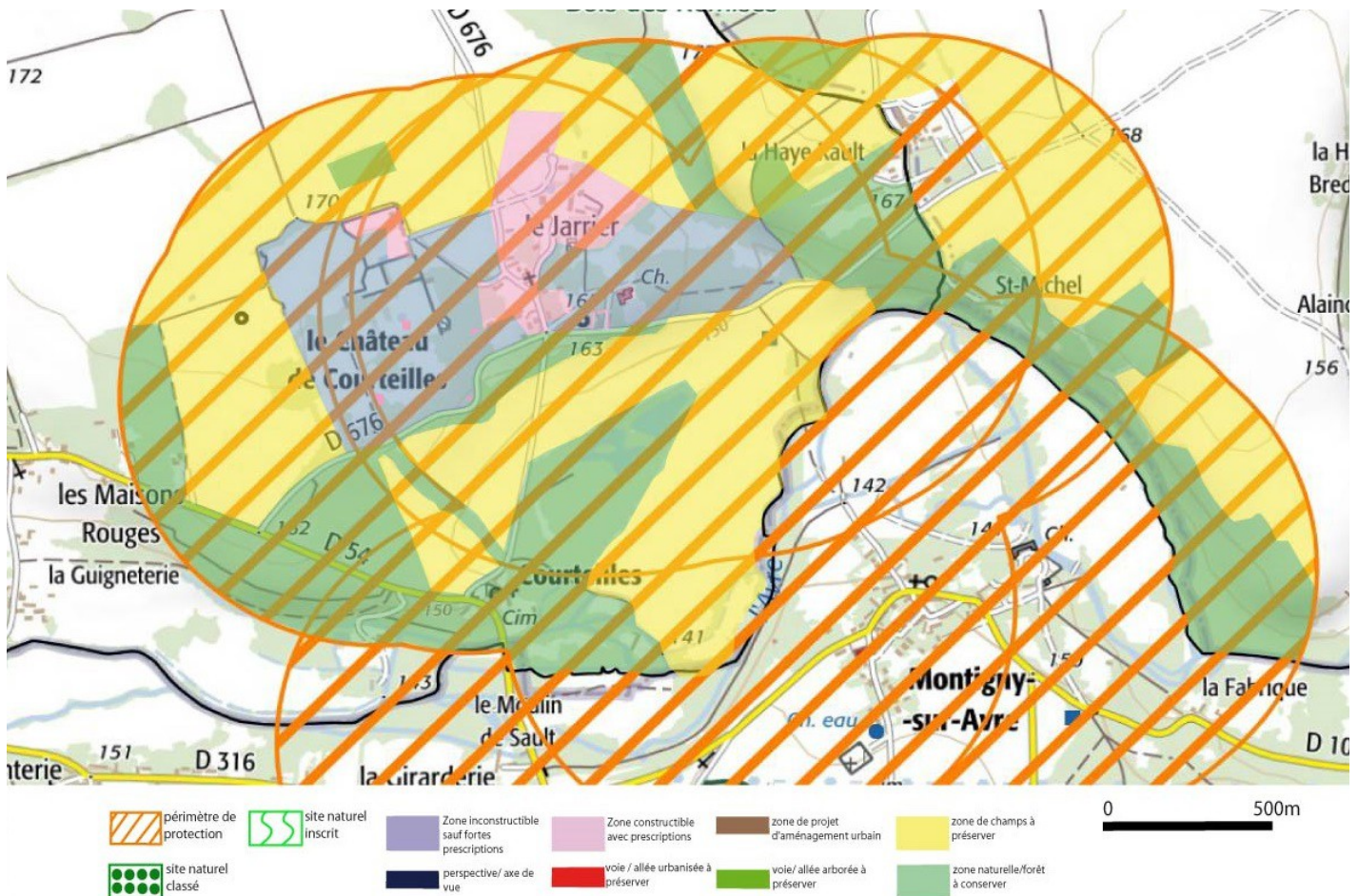
Son périmètre de protection chevauche en partie le site de l'ancien château de Courteilles.

Plusieurs périmètres de protection des monuments historiques de Montigny sur Avre (Eure et Loir), dont le château de Montuel, débordent sur les monuments de la commune de Courteilles.

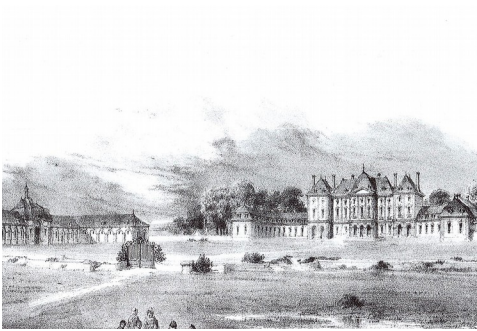
Les vestiges du château de Courteilles ont été inscrits aux monuments historiques le 12 février 1976 : « Ancien Château de Courteilles : escalier menant à la terrasse, orangerie, fabriques subsistantes du parc (petit temple, tunnel de rochers, pavillon Richelieu et tour gothique) (cad. A 143 144 179 184) »

Un ancien château fort est mentionné à Courteilles dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le fief est érigé en marquisat au XVII<sup>e</sup> siècle. C'est à partir des années 1750 que la construction d'un superbe château est entreprise par Jacques-Dominique de Barberie, marquis de Courteilles, ambassadeur, intendant puis membre du Conseil royal des Finances. En tant que gouverneur de Verneuil sur Avre, le marquis obtint le droit de réutiliser les matériaux des anciennes fortifications de la ville. Le projet fut confié à l'architecte Antoine Matthieu Le Carpentier, membre de l'Académie royale d'Architecture, auteur d'hôtels particuliers et de châteaux prestigieux. La demeure était composée d'un imposant corps de logis avec avant-corps central, pavillons et ailes latérales arrondies. Un superbe édifice dédié aux écuries et des jardins à la française complétaient le château. Le domaine fut vendu en 1849 et les bâtiments démantelés pour en récupérer les matériaux. Du château, seule l'extrémité d'une aile a été épargnée mais celle-ci fut saccagée pendant l'Occupation puis laissée en ruine. Il reste également l'empreinte de la cour d'honneur délimitée par un saut-de-loup, quelques aménagements des jardins, l'orangerie et des fabriques (petites fantaisies architecturales telles qu'une tour gothique).

Les vestiges bénéficient d'un cadre rural préservé avec des prairies et des champs ponctués de bois. La qualité des constructions alentours (briques, moellons enduits) est à préserver. Pour la lecture du site, les axes partant de la cour d'honneur méritent d'être conservés.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrit du monument (voir au verso de la fiche).



Une gravure du château au XIX<sup>e</sup> siècle L'orangerie



L'allée L'ancien temple Le tunnel de rochers

Pour la zone en bleu clair

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Il faut préserver l'architecture traditionnelle normande en restant dans des volumes plus simples soit en rectangle, soit en U, T ou L. Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C ni R+0,5+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en grison. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Les champs alentours

L'église de Courteilles

Les anciens fossés royaux de l'Avre



Maison

Une ferme limitrophe du domaine